

Conseil communal de Goumoëns

Préavis municipal no 04-2026

Demande de crédit pour l'assainissement énergétique de l'UAPE de Goumoëns-la-Ville

Rapport de la Commission ad-hoc du conseil

La commission, composée de MM. Dutoit Raphaël, Romanens Lionel et Recouso Balbino, rapporteur, a été informée de sa nomination le 23 juillet 2026. Elle s'est réunie le 25 août 2026 pour prendre connaissance du préavis et délibérer sur le fond du dossier à l'aide des documents transmis.

Monsieur Gilles Bezençon, Syndic et représentant de la Municipalité, nous a rejoints au cours de la séance pour répondre à nos questions, ce dont nous le remercions.

Selon les documents à disposition, nous avons posé différentes questions à M. Bezençon qui a pu nous apporter des précisions complémentaires.

Contexte :

Le bâtiment accueillant l'UAPE de Goumoëns-la-Ville, construit en 1992, a été transformé en 2020 et bénéficie d'un chauffage à pellets récent ainsi que de fenêtres remplacées en 2008 en bon état.

Dans le cadre de sa politique de gestion durable, la Municipalité a mandaté les bureaux Weinmann Énergies SA et DP architecture Sàrl afin d'évaluer la performance énergétique de l'édifice.

Ces analyses ont mis en évidence d'importants ponts thermiques aux pieds de façade provoquant de la condensation et des déperditions de chaleur, des pertes thermiques au niveau du vide sanitaire, un problème de surchauffe estivale dans les locaux orientés au sud, ainsi qu'une accumulation de vapeur dans la cuisine.

Afin de résoudre ces problématiques sans engager de travaux lourds jugés non prioritaires sur les façades, la toiture ou les fenêtres, le préavis demande au Conseil communal l'octroi d'un crédit d'investissement de Fr. 310'000.00. Ce montant permettra de réaliser des interventions ciblées à fort impact, incluant l'isolation du vide sanitaire, le traitement des pieds de façade, la pose de brise-soleil au sud et l'installation d'une ventilation ponctuelle en cuisine.

Questions posées à la Municipalité à la suite de notre discussion :

- Dans quel cadre la pose de portiques/brise-soleil est-elle prévue ?
Réponse : Afin de faire baisser la température de la salle de repos qui est située en plein soleil.
- En ce qui concerne le prix de la ventilation, des précisions ont été demandées sur les prix des carottages et de l'électricité.
Réponse : Les montants articulés par l'architecte intègrent une marge haute afin d'éviter toute mauvaise surprise ou dépassement de budget.

- Une subvention est-elle envisageable pour ces travaux ?
Réponse : Non, il n'y a pas de subvention possible.
- Le calendrier des travaux est-il fixé ?
Réponse : les travaux sont prévus pendant les vacances scolaires d'octobre 2026.

Sur la base des réponses données par la Municipalité, la commission a établi le présent rapport sans juger nécessaire de tenir une séance supplémentaire.

Les constats de la Commission sont :

- Les travaux d'assainissement de l'UAPE doivent être effectués.
- L'exécution du chantier pendant les vacances d'octobre 2026 est judicieuse.
- Les montants et les interventions retenues sont pleinement justifiés.
- Le projet choisi est parfaitement adapté : les fenêtres datant de 2008 étant en bon état, il n'est pas pertinent de s'orienter vers une variante plus coûteuse.

Conclusions :

Vu ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

Le Conseil Communal de Goumoëns

- Vu le préavis municipal N° 04-2026,
- Entendu le rapport de la commission chargée de l'étude de ce préavis municipal,
- Entendu le rapport de la commission des finances,
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

Décide :

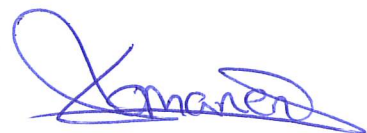
- D'accorder un crédit total de Fr. 310'000.00 TTC pour l'assainissement énergétique de l'UAPE de Goumoëns-la-Ville
- De financer cette dépense :
 - en prélevant le montant de Fr. 180'000.00 attribué pour l'UAPE sur le Fonds de renouvellement et rénovation (9281.9) ;
 - de financer le solde de ce montant par les liquidités courantes ou par un emprunt aux meilleures conditions du marché dans le cadre du plafond d'emprunt de la législature en cours.



Recouso Balbino
Rapporteur



Dutoit Raphaël



Romanens Lionel

Goumoëns-la-Ville, le 28 août 2026

